Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

| Secteur: SAINT ANDRE | N° de Convention : 33472 |
|---|---|
| Article 1: | |
| circulaires relatives au " financement de matériel pédago sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu ord | et l'utilisation de matèriel acquis par l'Education Nationale suite aux gique adapté au bénéfice d'élèves présentant des deficiences linaire " : -221 du 29/10/01 - MENE0102353C,Circ IENA1/808/2001-2002/JYB-SB |
| Le Rectorat de la Reunion représenté par, Le Recteur de met à disposition de l'élève : PERRAUDIN INDIA No domicilié : 1417 chemin Brunet Champ Borne 97440 SA Le matériel pédagogique individuel adapté suivant : - Ordinateur, référence :TPD X230T immatriculé | é(e) le : 15-01-1998 INT ANDRE |
| Valeur globale du matériel prêté 822 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux affére | ents à sa scolarité. |
| Article 2: | |
| Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2017, et | est révisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur. |
| Article 3: | |
| Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclarent d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel sin | sur l'honneur ne pas avoir été bénéficiaires par un dispositif d'état milaire à celui décrit dans le présente convention. |
| Article 4: | |
| du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontract le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux affér lieu. Le cocontractant utilisateur et ses représentants sont | s de veiller " en bon père de famille " à la garde et à la conservation cant utilisateur ne pourra utiliser, en classe et à son domicile, que dans rents à sa scolarité.Le tout à peine de dommages et intérêts, s'il y a tenus de porter à la connaissance du Rectorat tout sinistre affectant le 1884 du Code civil, le responsabilité des représentants de on autre que celle liée à l'usage conforme du matériel. |
| Article 5: | |
| La souscription d'une assurance contractée par les représe | entants de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée. |
| Article 6: | |
| | au domicile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de nent de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se |
| A SAINT DENIS le 04-09-2014 | Livré le: |
| Pour le Rectorat: | NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE |

1 / 1